



## DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° 089/2024  
SÉANCE N° 4 DU 6 MAI 2024

### TERRE DE JEUX 2024 – OPÉRATION À VÉLO VERS LES JEUX – ACHAT DE GILETS SÉCURITÉ ENFANTS

À la date mentionnée ci-dessus, le bureau communautaire, légalement convoqué le 30 avril 2024, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures zéro minute, dans la salle Ambroise Paré de l'Hôtel Communautaire, sous la présidence de Monsieur Éric Paris, 3<sup>e</sup> Vice-Président, puis Madame Nicole Bouillon, 2<sup>e</sup> Vice-Présidente (à partir de 17 h 17).

#### Étaient présents

Florian Bercault (à partir de 18 h 20), Président ; Nicole Bouillon (à partir de 17 h 17), Éric Paris, Jérôme Allaire, Isabelle Fougeray (à partir de 18 h 20), Nadège Davoust (jusqu'à 18 h 44), Christine Dubois, Bruno Bertier (à partir de 17 h 24), Patrick Péniguel, Louis Michel (à partir de 17 h 20), Céline Loiseau, Christian Lefort (jusqu'à 18 h 44), François Berrou, Vice-Présidents, Bernard Bourgeois, Michel Paillard (à partir de 17 h 14), Isabelle Eymon, Olivier Barré, Bruno Fléchard, Marcel Blanchet, Patrice Morin, Julien Brocaïl et Antoine Caplan (à partir de 17 h 15), membres du bureau.

#### Étaient absents ou excusés

Sylvie Vielle, Gwénaél Poisson, Fabien Robin, Vice-Présidents, David Cardoso, membres du bureau.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 7 mai 2024.

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 6 MAI 2024**

**TERRE DE JEUX 2024 – OPÉRATION À VÉLO VERS LES JEUX – ACHAT DE GILETS SÉCURITÉ ENFANTS**

Rapporteur : Céline Loiseau

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1, L5211-2 et L5211-10,

Vu la délibération n° 120/2021 du conseil communautaire du 23 novembre 2021 portant délégation d'attributions au bureau communautaire,

Vu le budget primitif 2024 adopté le 18 décembre 2023,

Considérant que l'opération "À vélo vers les Jeux", se déroule dans le cadre de la valorisation du label Terre de Jeux 2024 dont bénéficie Laval Agglomération,

Que cet événement remplit les conditions pour promouvoir notre territoire et valoriser le label Terre de Jeux 2024,

Considérant la convention jointe en annexe à la présente délibération,

Après avis favorable de la commission sport,

**DÉLIBÈRE**

**Article 1er**

Le bureau communautaire approuve l'achat de 400 gilets de sécurité d'un montant total de 1 962 € TTC pour l'opération "À vélo vers les Jeux" qui se déroulera du 13 mai au 2 juillet 2024.

Les gilets feront l'objet d'une subvention en nature à l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré 53 (USEP) et seront remis en amont de l'opération "À vélo vers les Jeux".

**Article 2**

Cette dépense sera effectuée au chapitre 011 du budget principal.

**Article 3**

Le Président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

**Article 4**

Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Article 5

Il en sera rendu compte en séance du conseil communautaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Signé : Le Président,

Florian Bercault